

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 118

présenté par

M. Paul, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Assurance maladie)

**ARTICLE 33**

I. – Au début de la première phrase de l’alinéa 3, insérer les mots :

« Lorsqu’elles répondent à des critères d’isolement géographique, ».

II. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, supprimer les mots :

« et répondant à des critères d’isolement géographique, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision rédactionnelle.

La rédaction actuelle du texte laisse apparaître une ambiguïté sur ce à quoi se rapporte les critères d’isolement géographique (les activités, les établissements ou les zones dans lesquelles sont situées ces établissements), ambiguïté que le présent amendement propose de lever.